

Groupe de travail CMJ

Compte rendu de la réunion du 13/05/2017 (10h00-11h00)

Présents : Margot, Jihan, Elyne, Léonie, Ninon, Sarah, Shainès, Aurélien.

Equipe d'accompagnement : Sébastien.

Absent : Tristan, Vincent.

Ordre du jour :

- Le cinéma en plein air
- Jardin partagé du CMJ
- Point divers

1/ Point sur le cinéma en plein air :

Sébastien rappelle les conditions qui l'ont obligé à changer le film choisi lors de la dernière réunion.

Chaque élu du CMJ a été sollicité et le film « Astérix aux jeux Olympiques » a eu le plus de voix.

Sébastien s'est chargé de toutes les démarches administratives :

- La commandes est passée auprès de Collectivisions qui se charge de l'accord des ayants droits pour la diffusion en plein air (Budget prévisionnel de 757,90 € T.T.C).
- Les demandes d'autorisation auprès de la DRAC et du CNC ont été faites par Sébastien.
- Il restera à faire la réservation du matériel de projection (en accord avec la commission MAJE de la mairie)
- et de faire la déclaration à la SACEM quelques semaines avant la diffusion.

L'organisation de la soirée du 02/09/17 (installation du matériel et de la buvette, rôle de chacun,...) fera l'objet d'une réunion spécifique du CMJ.

2/ Jardin partagé du CMJ :

Sébastien propose de mettre en place un planning pour l'arrosage et l'entretien du jardin partagé. Il est prévu que dans un premier temps ce soit les élus du CMJ qui assurent ces tâches. L'objectif étant de communiquer et d'attirer d'autres enfants (et adultes) pour qu'ils participent également. Il est également nécessaire d'établir un règlement de fonctionnement pour ce jardin partagé.

Le planning : Il est convenu que dans un premier temps l'arrosage se fera tous les deux jours, les mardis, jeudis et le week-end (samedi ou dimanche) de préférence le soir après 18h00 pour ne pas griller les plantations. Il faudra certainement réorganiser le planning avec l'arrivée des grosses chaleurs avec un passage chaque jour.

Les groupes se sont organisés avec :

- Léonie, Sarah et Tristan le mardi soir,
- Jihan, Shainès et Aurélien le jeudi soir,
- Margot, Ninon et Elyne le week-end (samedi ou dimanche).

Lors de ces passages, en plus de l'arrosage, il est demandé d'assurer l'entretien régulier du jardin : faire un désherbage, vérifier les attaches sur les tuteurs des plantes (Mr Liozon a laissé derrière le muret un lot de tuteurs à utiliser en cas de besoin), s'assurer de la propreté du jardin (enlever les papiers). En cas de problème détecté, il est demandé de prévenir les autres participants et Sébastien : par exemple, si un désherbage important est à faire, une action collective sera organisée. De la même façon, la collecte des légumes se fera de manière concertée avec tous les participants pour un partage équitable.

Le règlement :

Les jeunes élus ne comprennent pas l'intérêt d'avoir un règlement et Sébastien leur explique la nécessité de fixer des règles. Sans règle, il est impossible de reprocher à quelqu'un son attitude s'il entre dans le jardin et le détériore. Il y aura toujours des contrevenants qui ne respecteront pas le règlement mais si l'on veut leur faire remarquer que ce qu'ils font n'est pas normal, il faut établir la règle en amont et écrire ce qui est « une utilisation normale » et « ce qui est interdit ».

Sébastien a trouvé sur internet des modèles de règlement et il en a fait une synthèse (en annexe). Les débats se sont portés lors de la réunion sur les points importants à ajouter dans ce règlement :

- L'arrosage est fait par le CMJ dans un premier temps selon le planning déterminé.
- La cueillette des fruits et la récolte des légumes sont réservés aux participants du jardin partagé.
- Il faut noter sur le règlement un numéro de téléphone pour permettre aux gens de signaler un problème -> numéro de la mairie.
- L'accès est libre mais il faut faire attention où l'on marche ! Circulation uniquement dans les allées, sur les planches et les pierres ! Les visiteurs peuvent arracher les mauvaises herbes mais doivent respecter les plantations.
- Respect du jardin : Interdiction de piétiner, d'arracher les plantes, de jeter des mégots et des déchets.

La communication :

Le règlement sera affiché à l'entrée du jardin et sera mis en ligne sur le site de la commune.

Un flyer doit être distribué à l'école pour inciter les enfants à participer à ce jardin partagé avec leurs parents ou grands-parents. Ce flyer devra contenir un coupon-réponse d'inscription à déposer dans les boîtes à idées du CMJ. Il indiquera également que le règlement est en ligne sur le site de la commune.

3/ Points divers :

- Les clés des boîtes à idées passent de Margot à Sarah pour la prochaine période. A noter qu'il n'y a rien dans les boîtes à idées depuis de nombreux mois. Une communication sera relancée à l'école pour inciter l'utilisation par les enfants de ces boîtes. L'idée de faire déposer les coupons réponses pour le jardin partagé permettra de rappeler où elles se trouvent.
- L'amicale Laïque souhaite organiser une journée pour « nettoyer le village » en septembre. Sachant que ce projet était noté dans plusieurs professions de foi, il est proposé de s'associer à cette animation. Le CMJ donne son accord pour un partenariat. Une réunion sera donc organisée avec l'amicale laïque et le CMJ.
- Sébastien indique que le CMJ sera invité lors d'un prochain Conseil Municipal. A cette occasion, il sera fait un premier bilan des projets réalisés depuis le mois de janvier. Ensuite, les nouveaux projets du CMJ (le projet en lui-même, qui sera concerné par ce projet, le budget à prévoir) seront présentés aux élus adultes pour validation. Il faudra présenter, par exemple, le projet de brassards fluorescents et les distributeurs de sacs à crottes avec une estimation du coût. Sébastien sera en appui pour cette présentation qui est faite en principe par le maire du CMJ et son premier adjoint.

Prochaine réunion CMJ : 10/06/2017 de 10h00 à 11h00